

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 DÉCEMBRE 2020 à 20h30

Les conseillers municipaux légalement convoqués se sont réunis ce jour à 20 h 30 min, sous la présidence de Damien GAUTHIER, Maire.

Présents : Olivier SAVARY, Philippe SODOYER, Xavier RATTE (adjoints), Florence CHAMON, Lucia DA SILVA PINHO, Sylvie SÉGAULT, Bruno DI-BLAS, Pierrick LAROCHE, Luc NOLET, Christian RAPOSO DO CARMO, Yannick VILLEDIEU,

Absents excusés : François TURCIN, pouvoir donné à Damien GAUTHIER ; Emilie SÉGUINOT, pouvoir donné à Bruno DI-BLAS ; Bruno ZAROS, pouvoir donné à Christian RAPOSO DO CARMO,

Secrétaire de séance : Sylvie SÉGAULT,

Le compte-rendu de la séance du 10 novembre 2020 n'ayant pas été transmis aux membres du Conseil Municipal, il sera proposé à l'approbation lors de la prochaine réunion.

A l'ouverture de la séance, Damien GAUTHIER sollicite l'inscription de deux nouveaux points à l'ordre du jour :

- Salon de coiffure (loyers)
- Soutien au centre 15

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent ces inscriptions supplémentaires.

COMMISSION BATIMENTS

↳ logement communal du 57 Grande Rue : l'occupante de ce logement a sollicité la commune pour l'aménagement d'une douche, compte-tenu de ses difficultés à accéder à la baignoire. Des devis ont été demandés par la commission bâtiments pour ce changement avec un mitigeur plutôt qu'un robinet thermostatique. Des devis pour le remplacement du sol actuel en PVC par un sol souple style parquet ton gris ont également été obtenus. Après étude des différentes propositions, la commission bâtiments propose de retenir l'entreprise CHAMON pour la somme de 3 686 € TTC pour la douche et la faïence et de 590,70 € pour le sol.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal habilités à prendre part au vote (hormis Florence CHAMON), valident à l'unanimité la proposition de la commission bâtiments de retenir l'entreprise CHAMON. Ils chargent le Maire de toutes les suites utiles à donner à ce dossier.

↳ logement communal du 61 Grande Rue : dans le cadre d'une démarche vertueuse d'économies d'énergie, la commission bâtiments a étudié des devis pour le remplacement des radiateurs vieillissants par du matériel plus performant et moins énergivore. Les membres proposent de retenir la proposition de la société MM Elec pour 5 éléments plus un sèche-serviettes

mais sans retenir la possibilité du cozytouch (boîtier connecté pour commande du chauffage à distance). Le montant du devis est de 2 500 € TTC. Il est possible de prévoir une puissance plus importante pour le sèche-serviettes mais, la hauteur étant différente, il faudra vérifier dans le logement si la place disponible le permet.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la proposition de la commission bâtiments de retenir l'entreprise MM Elec et chargent le Maire des suites utiles à donner à ce dossier.

↳ Proximarché : les travaux sont presque terminés, il reste l'habillage de la façade. L'entreprise BELTRAMELLI chargée des travaux a fait une offre et, afin de ne pas retarder le chantier, Damien GAUTHIER informe les membres du Conseil Municipal que les travaux supplémentaires ont été validés pour la somme de 2 521,61 € TTC. Ils consistent en l'habillage du petit libre par la fourniture et la pose de bois d'ossature ainsi que la fourniture et la pose d'une bavette en zinc de couleur gris anthracite. Les horaires d'ouverture seront indiqués sur la partie gauche de l'entrée et l'apposition d'une décoration (panier, légumes) est envisagée sur la partie gauche actuellement en parpaings. Afin d'habiller la devanture sur la partie droite, en dessous du logo du relais Poste, Damien GAUTHIER demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à un espace d'affichage qui serait réservé à la diffusion d'informations communales et associatives. Luc NOLET évoque aussi la possibilité d'afficher un plan de la commune mis à jour, sur le reste de la façade. La menuiserie de la vitrine sera à revoir sur l'exercice 2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal valident le devis de l'entreprise BELTRAMELLI pour les travaux supplémentaires évoqués pour la somme de 2 521,61 € TTC.

↳ audit énergétique : Damien GAUTHIER rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il avait été décidé de faire appel aux services du SDEY (Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne) pour la validation d'une convention CEP (Conseil en Energie Partagée) pour la somme de 1 312 € (0,40 € par habitant et par an sur une période de 4 ans). Le SDEY se propose de faire un audit énergétique des différents bâtiments communaux à savoir la Mairie, le Caveau, les bâtiments de l'espace LAFARGE, Brovadan et les logements de l'ancien CCAS. Le 11 décembre dernier, Damien GAUTHIER et Olivier SAVARY ont reçu deux techniciens du SDEY pour une visite des lieux concernés. La finalité de l'inscription de la commune dans cette démarche environnementale et de développement durable est l'obtention d'un audit pour étayer les solutions techniques envisageables pour entamer des démarches et opérations en faveur des économies d'énergie. Ces opérations devront également être orientées pour être subventionnées. Le coût de l'audit est de 920,68 € TTC au lieu de 5 524,08 € suite à l'adhésion au CEP. Les surfaces des bâtiments seront à confirmer au SDEY dès le début 2021.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal confirment la délibération n° 2020-52 du 10 novembre 2020 par laquelle il a été décidé d'adhérer au service CEP du SDEY et chargent le Maire de signer la convention d'adhésion.

↳ salon de coiffure : suite à une visite des lieux faite le 12 décembre dernier, la repreneuse potentielle souhaiterait effectuer des travaux de rénovation (changement du revêtement de sol, habillage du mur en pierres...). De plus, elle doit revoir son comptable le 9 janvier 2021 et elle aurait besoin d'un projet de bail et du prix du loyer, sachant qu'elle n'aurait pas de fonds de commerce à racheter. Damien GAUTHIER rappelle que la commune a racheté à l'ancienne coiffeuse le matériel resté sur place ce qui minimisera d'autant l'investissement de départ pour la future

coiffeuse. En raison des aléas liés au contexte sanitaire et aux démarches à effectuer, la ré-ouverture est espérée pour septembre 2021.

Le loyer actuel est de 557 € par mois plus 20 € de charges. Damien GAUTHIER propose un loyer progressif durant la première année d'activité afin d'encourager la reprise de ce commerce et pour redynamiser la commune.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer aux montants ci-après le prix du loyer (hors charges) pour le salon de coiffure :

135 € par mois durant les 4 premiers mois

270 € par mois durant les 4 mois suivants

405 € par mois durant les 4 mois suivants

540 € par mois pour les mois suivants

Les charges restent fixées à 20 € par mois avec régularisation annuelle.

COMMISSION COMMUNICATION

↳ paniers des aînés : la commission s'est réunie le 4 décembre dernier et propose que, suite à l'annulation du repas eu égard aux circonstances sanitaires, des paniers garnis soient distribués aux aînés de la commune de plus de 70 ans inscrits sur la liste électorale.

Suite à une question de Bruno DI-BLAS, Damien GAUTHIER précise que se baser sur la liste électorale est le seul moyen à disposition des membres de la commission pour connaître avec précision l'âge des personnes. Après avoir donné la composition des paniers, Damien GAUTHIER évoque le budget alloué à cette opération qui est équivalent à celui de l'année précédente pour le repas et l'animation (environ 3 000 €). Il y a une centaine de paniers qui seront à confectionner pour une distribution entre Noël et le jour de l'An.

Interrogé par Sylvie SÉGAULT, Damien GAUTHIER précise que des contacts seront pris avec les maisons de retraite de CARISEY, LIGNY LE CHATEL et CHABLIS dans lesquels des Malinéens et Malinéennes sont résidents afin de voir s'il est possible de leur apporter leurs paniers.

↳ plaquette : un bulletin d'information présentant l'équipe municipale, les nouveaux horaires d'ouverture au public du secrétariat de Mairie ainsi que diverses informations pratiques sera prochainement distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Damien GAUTHIER précise que les points d'apport volontaire, hormis les containers à verres, seront supprimés dans un délai de 2 mois après que les foyers du village soient dotés par la Communauté de Communes de bacs jaunes pour le ramassage du tri sélectif en porte à porte, information qui sera indiquée sur le bulletin.

COMMISSION VOIRIE

↳ travaux à venir : selon des informations recueillies lors d'un conseil communautaire, l'arrivée de la fibre peut être espérée à la fin de l'année 2021. De ce fait, suite à la réunion de la commission voirie le 28 novembre, il a été décidé de limiter les travaux sur l'exercice 2021 afin de ne pas avoir à les refaire. Des devis ont été sollicités auprès de 4 entreprises pour :

- Réfection de la bande roulante de la route des Roncières sur une longueur de 600 à 700 mètres linéaires ; reprofilage à la grave-émulsion, suivi d'un enduit bicouche.
- Réfection de trottoirs :
 - Rue du Temple, reprise en béton désactivé, sur une longueur de 63 mètres linéaires, largeur 70 cm, 4 tampons à reprendre plus reprise de quelques bordures. Reprise également des bordures de l'entrée de cour située à gauche en montant (abaisser les bordures pour faciliter le franchissement) sur environ 5 mètres linéaires.
 - Rue de la Mairie : en béton désactivé
 - A droite en montant, sur 90 mètres linéaires avec quelques « rustines » en béton
 - A gauche en montant, sur 75 mètres linéaires, avec création d'une bande trottoir d'environ 1,2 mètres de large, sur la longueur du parking.
 - Place de l'Eglise : reprise en béton désactivé de 2 zones en triangle, sur environ 30 m²
 - Rue des Ecoles : reprise du trottoir, en béton désactivé sur une trentaine de mètres linéaires, 1,2 mètres de large, depuis l'espace Lafarge jusqu'à la rue de Chatillon.

Dès réception des devis, la commission voirie se réunira pour les étudier et prioriser les travaux à effectuer sur l'exercice 2021. De plus, la communauté de communes doit prévoir, l'année prochaine, le grattage de fossés et de banquettes pour éviter le passage de l'eau sur les routes lors de fortes précipitations.

↳ circulation dans certaines rues : les membres de la commission se sont rendus en divers lieux pour envisager des aménagements en vue de sécuriser la circulation. Les membres proposent :

- le passage en sens unique de la rue de Chatillon, sens montant, du cimetière au château d'eau
- la mise en sécurité du carrefour avec la rue des Ecoles
- la mise en place de panneaux « cédez le passage » au carrefour rue Chanteprime dans le sens de la rue de Chatillon
- la circulation à double sens rue de Chanteprime avec sécurisation du carrefour rue des Coteaux Fleuris par la pose de panneaux « cédez le passage » sur l'axe Chablis / Ligny (2 sens), et positionnement d'un miroir à l'angle haut de la rue

Quand des essais de solutions seront mis en place, une information sera adressée à la population.

Le 2 décembre, François TURCIN et Damien GAUTHIER ont rencontré les services départementaux (UTI d'Avallon, Unité Territoriale d'Infrastructures) pour réfléchir à des actions à mener pour faire diminuer la vitesse dans la Grande Rue et sécuriser les abords de l'école (vitesse excessive également et visibilité au carrefour rue des Coteaux Fleuris / rue des Ecoles). Parmi les solutions possibles, il y a l'apposition de panneaux fixes ou clignotants pour avertir de l'arrivée aux abords d'une école, des bandes de couleur au sol, la matérialisation de places de stationnement pour éviter que les voitures restent devant le CPI (la réfection du muret est à prévoir ainsi que l'apposition d'une barrière).

Interrogé par Yannick VILLEDIEU quant à la possibilité d'installer des radars pédagogiques pour avoir des données réelles de quantités et de vitesse de véhicules, Damien GAUTHIER donne lecture des derniers résultats en possession de la commune. En moyenne journalière, sur 2012, ce sont 1 149 véhicules qui ont emprunté la Grande Rue en direction de CHABLIS, 85 % des véhicules

légers roulent en dessous de 61 km/h pour une vitesse moyenne de 53 km/h tandis que 85 % des véhicules lourds roulent en dessous de 46 km/h pour une vitesse moyenne de 47 km/h. EN direction de LIGNY LE CHATEL, c'est une moyenne de 1 100 véhicules qui circulent, 85 % des véhicules légers circulent en dessous de 63 km/h (vitesse moyenne 54 km/h) et 85 % des véhicules lourds circulent en dessous de 51 km/h (vitesse moyenne 54 km/h).

COMMISSION ENVIRONNEMENT

↳ illuminations : malgré la morosité ambiante, les décorations de Noël ont été installées dans le village. L'acquisition d'un ruban LED a été faite pour procéder aux réparations nécessaires. Cependant, Damien GAUTHIER demande aux membres du Conseil Municipal de réfléchir à l'acquisition de nouvelles illuminations lors de futures promotions ou à leur location, au renouvellement de concours de maisons illuminées ...

Philippe SODOYER évoque la possibilité de faire appel à la Société YESS de MONETEAU qui est susceptible de proposer un programme cohérent d'illuminations. L'apport technique d'un professionnel du secteur ne serait qu'un plus pour la commune.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DE LA COMMUNE POUR 2020

Damien GAUTHIER évoque l'insuffisance de crédits inscrits au chapitre 014 (atténuation de produits) pour pouvoir passer les écritures comptables suivantes à la demande de la Trésorerie de CHABLIS :

Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : 51 470 €

Fonds de Péréquation Intercommunale et Commune (FPIC) : 8 789 €

Dégrèvement de Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants (THLV) : 148 €

En effet, la somme de 51 470 € était bien prévue pour le FNGIR mais seuls 7 500 € étaient prévus pour le FPIC et rien pour la THLV.

Sur proposition du Maire et après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la décision modificative suivante :

Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 1 437,00 €

Compte 739223 (FPIC) : + 1 289,00 €

Compte 7391172 (THLV) : + 148,00 €

MOTION DE DÉFENSE DES URGENCES ET DES SECOURS CONTRE LA SUPPRESSION DU CENTRE 15

Damien GAUTHIER rappelle aux membres du Conseil Municipal que les services de l'Agence Régionale de Santé envisagent de supprimer le centre de réception et de régulation des appels d'urgence de l'Yonne situé au Centre Hospitalier d'AUXERRE pour le transférer au Centre Hospitalier de DIJON. A la demande de M. BONNEFOND, Président du Service Départemental de l'Yonne, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, de manifester par délibération leur soutien au collectif départemental de défense des urgences et des secours de l'Yonne.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal acceptent cette proposition à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

L'interphone des logements LAFARGE a été changé.

Plusieurs dégradations sont à déplorer : vitres cassées au Lavoir, volet roulant vandalisé au chalet du Tennis, vol d'un des sapins et de son socle installés sous la Halle, cadeaux décoratifs retrouvés au Point J, gros scotch tendu en travers de la rue du Stade. Une plainte a été déposée pour les dégradations et les services de la gendarmerie ont été sollicités pour faire des rondes de surveillance plus régulières. Pierrick LAROCHE précise que des détritiques ont été trouvés en lieu et place des cadeaux décoratifs.

Olivier SAVARY précise que la réparation du cheneau du bâtiment LAFARGE n'a pas suffi à solutionner le problème d'humidité dans le couloir. Après une deuxième visite de l'entreprise ROY et un débouchage de la descente, tout semble être rentré dans l'ordre. La même entreprise a été sollicitée pour la réfection du plafond de la sacristie.

M. DELELIGNE, géomètre, a réalisé un relevé topographique des bâtiments LAMBLIN et de ses abords.

Sylvie SÉGAULT signale que des voitures restent stationnées vers l'école. Bruno DI-BLAS signale le même phénomène dans le virage au niveau du 7 rue du Stade.

Pierrick LAROCHE souhaite que soit étudiée la possibilité de matérialiser au sol les places de parking vers les jouets à ressort. Damien GAUTHIER précise que si nous procédons au marquage des places, il faudra généraliser.

Bruno DI-BLAS s'est aperçu que la circulation est plus fluide aux abords de la garderie depuis le changement du lieu d'entrée. Damien GAUTHIER a fait le même constat positif en ce qui concerne la fermeture des portes et l'apposition d'une sonnette pour que les parents signalent leur arrivée.

Yannick VILLEDIEU souhaite qu'un rappel soit fait aux personnes aux abords de l'école concernant l'obligation de port du masque résultant de l'arrêté préfectoral. Un rappel sera fait à la rentrée de janvier 2021 et les enseignants seront sollicités pour faire passer l'information aux familles.

Interrogé par Bruno DI-BLAS, Damien GAUTHIER précise que le feu d'artifice qui aurait dû être tiré au 14 Juillet n'a pas été réglé. La possibilité de prévoir un budget un peu plus conséquent pour les festivités de 2021 peut être envisagée.

Pierrick LAROCHE déplore que les propriétaires de chiens, notamment ceux des logements LAFARGE, ne ramassent pas les déjections de leurs animaux malgré la présence de distributeurs de sacs réapprovisionnés régulièrement. Damien GAUTHIER précise qu'il a aussi reçu une demande d'installation de toutounette vers la rue du Colombier où il est constaté que les propriétaires de chiens ne ramassent pas non plus les déjections de leurs animaux.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 20.